

AVIS DES SOCIÉTÉS

Ouverture d'une nouvelle période de souscription des parts d'un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II »

Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Agrément du CMF N° 06-2021 du 10 février 2021

Visa du CMF N° 21/1054 du 15 mars 2021

United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscription publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II » pour une nouvelle période de souscription commence le lundi 13 avril 2026 et se clôturera le lundi 12 avril 2027.

Le Fonds « FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV- MUSANADA II » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV- MUSANADA II
Références de l'agrément:	N° 06-2021 du 10 février 2021
Référence du Visa sur le prospectus :	N°21/1054 du 15 mars 2021
Siège social :	Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2e étage, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du Fonds :	50 000 000 dinars réparti en 5 000 parts d'une valeur nominale de 10 000 dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune.
Fondateurs :	UGFS-NA et AL BARAKA BANK
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	AL BARAKA BANK
Distributeur :	UGFS-NA

Pour plus d'informations sur le fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV- MUSANADA II », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 mars 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.